



SOUS-PREFECTURE DE DRAGUIGNAN

DRAGUIGNAN, le

30 NOV. 2017

BUREAU DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Affaire suivie par : Marie-Laure LAMASA
Téléphone : 04.94.60.41.26
Courriel : marie-laure.lamasa@var.gouv.fr

OBSERVATOIRE DE FIN DE SAISON

Lundi 13 novembre 2017 en Sous-Préfecture

M. Le Sous-Préfet remercie la GTA, la DGAC (DSACSE) et l'ensemble des maires pour leur présence tout au long de la saison 2017.

➤ Bilan de la saison 2017 présenté par la DSACSE

- Rappel de l'encadrement des hélisurfaces par un dispositif préfectoral sur les communes de COGOLIN, GASSIN, GRIMAUD, RAMATUELLE et SAINT-TROPEZ avec des dispositions limitant l'activité et un mécanisme de contrôle par la GTA et de concertation grâce à des réunions deux fois par mois.

- Cadre réglementaire : - un arrêté préfectoral cadre du 26/04/2017 et un arrêté du 09/06/2017 modifié le 02/08/2017 qui fixe pour la saison 2017 la liste des hélisurfaces responsables et leurs conditions d'utilisation ;

- nouvelles dispositions mises en œuvre en 2017 : obligation d'utiliser le transpondeur, obligation de transmettre les avis d'utilisation des hélisurfaces à la PAF dans des formes et délais définis et de déclarer les cheminements desservant les hélisurfaces responsables, utilisation des hélisurfaces responsables strictement réservées aux compagnies aériennes ;

- les principales difficultés rencontrées :

* St Tropez : problématiques de l'expérimentation sur 15 jours de l'hélisurface « Portimao » qui n'a pas été reconduite et de l'utilisation de l'hélisurface « Pin Maria ». Suite à des protestations, il a été décidé de revenir à la procédure antérieure desservant « Pin Maria » (giratoire).

* Gassin : de nombreuses plaintes du quartier « St Martin » imputables principalement au trafic desservant les hérisurfaces responsables « la Mort du Luc » et « Les Pasquiers » situées sur la commune de COGOLIN. Une modification des cheminements d'arrivée et de départ a permis de réduire l'impact sonore sur ce quartier.

* Hélisurfaces privées : Plusieurs plaintes à leur rencontre qui résultent généralement d'une méconnaissance de la réglementation spécifique applicable sur la presqu'île.

../..

- Activité générée par les hélicoptères responsables : l'activité est en hausse par rapport à 2016 (+ 9,4%).

➤ **Bilan de saison 2017 présenté par la GTA**

Cette année, la GTA a mobilisé 10 militaires du 19 juin au 03 septembre 2017 pour assurer la surveillance des hélicoptères responsables et privés, contrôler le respect des règles de l'air et de la réglementation générale et particulière de la presqu'île. Elle a réalisé au total 342 contrôles.

➤ **COMMUNE DE RAMATUELLE**

M. le maire remercie la GTA pour sa présence dès la mi-juin. L'hébergement des militaires par la commune et celle de GASSIN sera amélioré pour la prochaine saison. Il note pour cette année une augmentation de 9 % du nombre de mouvements. Malgré cette hausse, la saison s'est globalement bien passée sur le plan environnemental. Les principales plaintes des riverains concernent les survols : hélicoptère survolant la presqu'île soit en transit soit à destination ou en provenance d'une hélicoptère.

Il souligne que chaque année les problèmes sont récurrents et que l'augmentation de la clientèle ne doit pas impliquer plus de survols. La problématique ne concerne que la période estivale. Il rappelle qu'une étude de solutions de poser proches de la mer a été menée, mais que la plupart des élus s'y sont opposés.

➤ **COMMUNE DE GASSIN**

Mme le maire évoque les nombreuses plaintes du domaine St Martin et signale que la commune est particulièrement impactée par les survols : cheminements suivis par les hélicoptères desservant des plates-formes à l'intérieur des terres non nécessairement situées sur la commune.

➤ **COMMUNE DE LA CROIX-VALMER**

M. le maire indique que la population lui signale des survols de plus en plus importants. Il espère qu'ils ne s'accroîtront pas l'année prochaine.

➤ **COMMUNE DE SAINT-TROPEZ**

M. PERRAULT, Adjoint à la sécurité excuse M. le Maire. Il remercie la GTA pour son travail. Il indique qu'il faut continuer à travailler sur la répartition des nuisances sonores tout en privilégiant l'utilisation des hélicoptères les moins polluants en termes de sonorité. Il souligne également que les réunions organisées deux fois par mois ont permis d'apaiser les tensions.

../..

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE ST TROPEZ**

Le Président, M. MORISSE rappelle que la communauté de communes n'a pas une compétence inter-communale et qu'elle n'a donc qu'un rôle de médiateur. Il souligne qu'à ce jour il n'existe pas une solution sans nuisances et que les études vont continuer à être menées pour trouver une solution permettant d'effectuer toutes les manœuvres (arrivée et départ) au-dessus de la mer. Il souligne que les hélicoptères privés génèrent beaucoup de nuisances. Le postulat de départ est d'accepter que toute solution induira des nuisances.

M. le Sous-Préfet souligne que la communauté de communes effectue une mission de bonne volonté sur ce dossier difficile, sans compétence légale et que plusieurs solutions pérennes peuvent être étudiées.

➤ **ASSOCIATION « HALTE HELICO »**

Mme SIMONI représente M. MOLHO et excuse son absence. Elle constate l'augmentation des plaintes de riverains et leur découragement. L'association continue de se battre pour une solution pérenne. Elle indique que la GTA est présente dès la mi-juin mais que le dispositif ne s'applique qu'à compter de début juillet et elle soulève le problème du week-end du 15 août qui a été surchargé en termes de survols.

➤ **COMPAGNIES AERIENNES :**

- HELISECURITE : M. ROMET remercie la GTA et souligne que sa compagnie met tout en œuvre pour s'adapter aux riverains ; il souhaiterait également une solution pérenne.

- AZUR HELICOPTERES : M. DE ROHOZINSKI indique que sa compagnie souhaite pouvoir répondre à une augmentation de sa clientèle. Le dispositif actuel ne lui permet pas toujours de satisfaire la demande. Il souhaite un assouplissement des limitations journalières sur des périodes courtes et prédéfinies de fort trafic. Il considère que les procédures et trajectoires desservant chaque hélicoptère sont globalement bien respectées et permettent l'acheminement d'environ 16 000 passager ; la seule solution pérenne se trouve en bord de mer.

- MONACAIR : M. SCHMITT souligne que la gestion de la demande de transport par hélicoptère qui est de plus en plus forte ne pourra se gérer qu'en collaboration avec les élus, la GTA et les sociétés d'hélicoptères. Il souhaite élargir le nombre de points de posers pour minimiser les nuisances et trouver 3 terrains dans la presqu'île qui permettent de mieux acheminer les passagers en toute sécurité.

Le Président de la Communauté de commune indique que trouver des terrains dans la presqu'île est une mission compliquée et qu'il faut notamment prendre en compte les difficultés d'accès.

M. Le Sous-Préfet souhaite qu'une étude soit menée cet hiver pour identifier 3 à 5 sites pas trop loin de la mer, en collaboration avec les élus, les transporteurs et les propriétaires.

L'adjoint au Maire de ST TROPEZ indique que des contacts peuvent être pris avec les syndics pour rechercher des terrains mais que le problème des accès doit être pris en compte.

../.

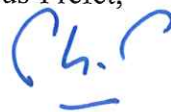
➤ P.A.F

La PAF signale que l'analyse des avis d'utilisation d'hélicoptère fait ressortir que l'activité des hélicoptères privés représente 13 % de l'activité générée par les hélicoptères responsables.

En conclusion, M. Le Sous-Préfet rappelle la nécessité de reconduire un dispositif provisoire en 2018 sur la base de celui de 2017, en privilégiant les solutions proches de la mer. Un nouvel arrêté sera donc pris avec un travail de recherche de solutions pérennes. Un nouveau tableau de répartition des hélicoptères responsables et des mouvements journaliers devra être établi avant Pâques 2018. Il invite les élus et la communauté de communes à travailler sur la recherche de plusieurs sites en collaboration avec la DGAC.

Enfin, des travaux de réflexion vont être menés pendant l'hiver sur les mesures de prévention des risques incendie en présence des communes et des services du S.D.I.S et de la D.D.T.M.

Le Sous-Préfet,



Philippe PORTAL